

Paris, le 18 décembre 2020

M. le Président,

C'est donc le dernier Comité Technique Local (CTL) de 2020. Et pour une fois, nous risquons de partager le même constat : cette année 2020 aura été une « Annus Horribilis ».

Une année horrible pour l'humanité qui s'est vu confrontée à une pandémie où plus de 1 600 000 personnes sont décédées et où plus de la moitié de l'humanité s'est vue confinée en mars dernier.

Une année horrible pour l'ensemble des personnels soignants qui ont dû affronter cette pandémie alors que les gouvernements successifs ont détruit partout en Europe l'hôpital public.

Une année horrible pour toutes celles et ceux qui même avant la pandémie survivaient, pour toutes celles et ceux qui ont perdu leur travail ou vont le perdre et qui vont peu à peu s'enfoncer dans la pauvreté.

Une année horrible pour nos libertés individuelles qui sont amoindries au prétexte de lutter contre la pandémie.

Une année horrible pour notre service public de proximité qui malgré les déclarations ostensiblement affichées se voit encore et toujours plus détricoté.

Une année horrible pour les agentes et agents des Finances Publiques qui se sont vus voler jusqu'à 10 jours de congés et qui, depuis le début de la pandémie, connaissent une surcharge de travail considérable pour rendre à l'ensemble de nos usagers le meilleur service public possible. Et pour les remercier, que fait le gouvernement ? Il les insulte ! En effet, que penser de la déclaration de la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques ce lundi 14 décembre à LCI qui indique que les agent.es des impôts ont du temps, de l'oisiveté pour prêter main forte et donc être volontaire pour sa plateforme. En effet, selon elle, les agent.es « des impôts » ont du temps puisque le prélèvement de l'impôt ne se ferait qu'à une période déterminée. Outre que cette ministre semble très mal connaître notre administration, la très grande diversité de nos missions et nos charges de travail. Ces propos prouvent ainsi son incompétence et participent aux stéréotypes grossiers qui conduisent au discrédit du travail des agentes et des agents de la DGFIP et plus globalement des fonctionnaires ! Pour nous, cette ministre devrait « fermer sa gueule ou démissionner » !

Une année horrible qui ne semble pas vouloir se terminer pour la DGFIP au vu des nouvelles suppressions d'emplois pour 2021. En effet, dans le cadre du PLF 2021, ce sont encore 1 800 emplois qui vont disparaître faisant ainsi franchir à notre

administration la barre symbolique de moins de 100 000 ETP . Et pour la DRFIP 75, ce sont encore 196 suppressions dont 46 rien que pour les délocalisations de nos missions !

Une année horrible pour les agentes et agents de Paris qui attendent encore et toujours de la tranparence et de la loyauté de votre part concernant les projets mortifères des délocalisations. Une fois encore, lors de notre rassemblement du 10 décembre, vous vous êtes défilé et n'avez, comme à votre habitude, répondu à aucune des questions précises des collègues !

Concernant l'ordre du jour de ce CTL :

Concernant la fiche sur le périmètre d'intervention des équipiers de renforts à la DRFIP 75 :

Nous regrettons que le sujet des EDR ne soit vu au CTL qu'à travers le prisme de leur périmètre d'intervention. Et que votre seule proposition consiste à ce que les EDR soit, acceptent de travailler sur tout Paris et ainsi voir leurs conditions de travail se détriorer, soit subissent l'obligation de participer au mouvement de mutation local et ainsi voir leur pouvoir d'achat baisser. Bref ils ont le choix entre la peste et le choléra ! Belle démonstration de dialogue social !

Pour Solidaires Finances Publiques, les EDR ne doivent pas être « obligés de » mais bel et bien avoir le choix et que ce changement de périmètre se fasse sur la base du volontariat !

Concernant la fiche sur l'affichage d'indicateurs de qualité des services dans les SIE :

Pour Solidaires Finances Publiques, cette démarche est à la fois démagogique et dangereuse.

Démagogique, car elle a pour but avoué de faire croire aux usagers que tout est au mieux dans les services de la DGFIP, que le public est toujours notre priorité et que le service rendu est constant en terme de qualité. Ne soyons pas dupes. Nous sommes à l'orée de très importants changements dans l'organisation interne de notre administration. Et il faut bien sûr que le public soit convaincu que les réformes et restructurations qui sont faites et engagées le sont pour mieux le servir... Il doit être convaincu que, malgré les réductions budgétaires et de moyens, le service sera toujours égal dans notre administration.

Dangereuse, car ces indicateurs mis sur la place publique, vont mettre inévitablement la pression sur les agentes et les agents de la DRFIP et sur les chef.fe.s de service. Il est même à craindre une course au mieux-disant entre SIE au détriment du sens des missions comme par exemple le contrôle des remboursements de crédit de TVA. Si elle se produit, une telle « compétition » entre services ne peut avoir que des effets délétères pour les agentes et agents. Les conditions de travail sont déjà très dégradées dans notre administration comme le montre chaque année le bilan social. Il est à craindre que ces mesures fassent peser un poids et une pression supplémentaires sur les agentes et agents qui n'en ont vraiment pas besoin !

Pour Solidaires Finances Publiques, l'urgence n'est pas d'afficher ces indicateurs de qualité, mais que vous fassiez en sorte, M le DRFiP, d'améliorer la qualité de nos conditions de travail y compris nos outils informatiques... Et concernant ce sujet, vous avez pris beaucoup de retard !

Concernant l'information sur la fusion des services de publicité foncière :

En préambule sur ce sujet, Solidaires Finances Publiques vous rappelle que les projets de fusion sont de la responsabilité seule du DRFiP puisque n'est à ce jour que le CTL qu'une instance de consultation. Lors du CTL du 21 février 2019, nous vous avons déjà fait ce préalable dans notre liminaire et vous nous aviez indiqué que nous avions raison. Or nous remarquons toujours la présence de la phrase suivante dans vos documents de préparation : « *A l'issue du CTL du 12 mai 2016, le projet de regroupement des 12 SPF parisiens actuels en 3 SPF a été adoptée* ». Devant votre persistance, nous concluons que le CTL de Paris est décisionnaire, nous vous demandons donc de respecter les votes des élu.es de cette instance.

Dans vos documents, vous nous indiquez que tous les retards précédents qui avaient retardé la fusion sont dorénavant comblés mais sans une fois nous parler de l'investissement des collègues. Mais c'est vrai que cela vous importe peu, cela ne doit pas rentrer dans vos indicateurs !

Pouvez-vous nous communiquer le nombre de collègues en âge de partir à la retraite dans chaque SPF ? Et le nombre de collègues qui partiront effectivement à la retraite en 2021 et 2022 ?

Vous comprendrez que la fusion des SPF ne peut pas être aujourd'hui déconnectée de la mise en place des Services d'Appui à la Publicité Foncière (SAPF) et donc de la délocalisation. Nous exigeons encore une fois d'avoir des informations précises.

Nous reviendrons plus précisément sur ces fusions lors de l'examen de cette fiche.